



54ème colloque  
**ASRDLF**

5-7 juillet 2017, Athènes, Grèce



15th conference  
**ERSA-GR**



Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation

## Réforme foncière et dynamique de développement des collectivités rurales au Sénégal

**Mr Ibrahima faye NOM**

UCAD Docteur en géographie, Chargé de cours  
ouakam 99000 Dakar Dakar Senegal  
ibrahima.fayediouf@gmail.com 00221779625172

### Référence à la session / reference to the session

### Résumé / Summary

Dans une logique de développement endogène et inclusif qui prendrait en compte les préoccupations des populations locales, les politiques publiques au Sénégal s'inscrivent davantage dans un processus de décentralisation poussé. Des formules ont été ainsi testées depuis les indépendances, dans les années 1960, afin de mettre au devant de la scène les acteurs locaux. Depuis l'avènement du nouveau régime en 2012, la «territorialisation des politiques publiques» est l'approche qui a sous tendu les évolutions institutionnelles voulues et portées par le gouvernement sous le sceau de l'acte III de la décentralisation. Face aux limites des différentes politiques de la décentralisation pour la promotion du développement économique, l'évolution de l'armature institutionnelle avec le renforcement des échelles de gouvernance est appelé à atténuer les situations de pauvreté endémiques qui touchent les collectivités rurales.

Avec la réforme de 1972 qui a consacré l'érection des communautés rurales et la régionalisation qui en fait de même pour les régions administratives à partir de 1996, la troisième réforme importante du processus de décentralisation permet une refondation des politiques d'aménagement du territoire avec la recherche d'un «territoire pertinent de développement» (Diop, 2011). Les nouvelles échelles de coordination de l'action publique avec la communalisation intégrale qui consacre la disparition de la communauté rurale et l'érection du département en une nouvelle collectivité locale participent-elle au renforcement de la démocratie locale. Les acteurs locaux sont-ils mieux outillés pour mobiliser les ressources foncière et financière pour porter le développement à la base?

Ces changements de la gouvernance des territoires qui n'ont pas bouleversé le découpage administratif avec les limites territoriales actuelles, peuvent-ils favoriser de nouvelles dynamiques économiques voulues par la réforme?

Concomitamment, une réforme foncière est lancée depuis 2012 pour accompagner la politique de décentralisation. Elle vise à renforcer les conditions d'une émergence économique des collectivités locales, à travers un meilleur accès des acteurs ruraux au foncier, principal facteur de production. Dans ses orientations, elle s'attaque aux modes de gestion traditionnels de la terre à travers une évolution vers une

titrisation systématique. Un travail d'enquête auprès de chefs d'exploitations agricoles a montré que dans la vallée du fleuve Sénégal, où la société Halpullar est fortement hiérarchisée, la réforme de 1972 consacrant «l'affectation et la désaffectation des terres» en tant que compétence transférée aux conseils ruraux, a provoqué des stratégies détournées et renforcé la concentration foncière au profit d'une aristocratie foncière. Cette remise en cause de la terre en tant que «bien commun» et perçu comme tel par les populations locales, par la nouvelle réforme foncière en articulation avec l'acte III de la décentralisation, s'annonce t-elle comme un échec?

Cet article apporte une analyse critique sur les portées de l'acte III de la décentralisation et les dynamiques foncières qu'il compte engendrer dans un monde rural soucieux de réduire sa vulnérabilité économique à travers le renforcement d'une agriculture familiale.

Mots Clés: Décentralisation, Foncier, agriculture familiale, moyenne vallée fleuve Sénégal.

## **Bibliographie / Bibliography**

Badji L., 2013, «contribution à la réforme du droit foncier sénégalais» Dakar, 24 p.

Diop A., 2011, les nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire: à la recherche de territoires pertinents de développement, dans Diop A. et IGUE J. (Dir.), Concilier les concepts avec le nouvel environnement, Territoires d'Afrique, Numéro 2, pp 41-50.

Diop Amadou, 2012, contribution pour une politique d'Aménagement et de développement des territoires du Sénégal ; faire émerger des régions fortes pouvant atténuer les disparités spatiales, GERAD, Dakar, 95 p.

Diouf I.F., 2013, Système mixte agriculture irriguée et élevage transhumant: l'enjeu autour de l'accès aux ressources foncières dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, thèse de doctorat en Études rurales en géographie, environnement, Université Toulouse 2 Le Mirail.

Douillet A. C., 2003, les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique, Presses de Sciences Po, vol. 53, pp 583 à 606.

Kanoute A., 2006, Accaparement des terres en Afrique de l'ouest ; exporter ou nourrir les populations», Cicodev Africa, Dakar, 37 p.

Lavigne Delville Ph., 1998, privatiser ou sécuriser ? In quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Karthala, Paris.

Delville L. Delville et al., 2015, Débat public et production des politiques publiques au Burkina Faso. La politique nationale de sécurisation foncière, HAL, archives-ouvertes, 24 p

Pélissier P., 1995, Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages, dans Pélissier P. (Dir.) dynamique des systèmes agraires, Terroir, Terroir, Territoire, les tensions foncières, ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires, Paris.

Loi n° 2004-16 du 4 juin 2004 portant Loi d'orientation Agro-Sylvo-Pastorale publiée au Journal Officiel de la République du Sénégal, JO n° 6176 du samedi 14 août 2004.

Premier rapport d'étape de la commission nationale de réforme foncière, 2014, 29 p.